

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 25 JAN. 2011

**Division de l'Encadrement
D.E.**

Affaire suivie par :

Christine GUIOT

☎ 01 30 83 45 96

Fax 01 30 83 46 94

Diffusion :

Pour attribution : A

Pour information : I

A	IA		Ets Privés
	Inspections		Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.		IUFM
	LYC		CROUS
	CLG		CRDP
	LP		DRONISEP
	EREA/ERDP		DRJS
	CIO		SIEC
	APE (ass. Parents élèves)		Représentan ts des personnels
Autre :			

Nature du document :

nouveau

modifié

reconduit

Retour avant le : 11 février 2011

Le présent document comporte :

circulaire 1
annexe 3
Total 4 p.

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie,
Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale

Objet : Listes d'aptitude pour l'accès aux fonctions de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) et aux fonctions de directeur d'école régionale du premier degré (ERPD) au titre de l'année scolaire 2011 - 2012.

Réf. : Décret n° 81.482 du 8 mai 1981 relatif à certains emplois de direction.
Note de service n°2010 - 249 du 13 décembre 2010
BO n° 3 du 20 janvier 2011

Vous voudrez bien inviter les personnels placés sous votre responsabilité à prendre connaissance des dispositions des textes réglementaires cités en référence.

Les dossiers de candidature (annexe II) assortis d'une fiche établie selon le modèle annexe III, ainsi que la copie du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, devront me parvenir revêtus de vos avis pour le **11 février 2011**, délai de rigueur.

Ils seront accompagnés d'une liste récapitulative par ordre préférentiel (modèle annexe IV).

En l'absence de candidature, un état néant devra m'être adressé.

Le Recteur de l'Académie


Alain BOISSINOT